

## Mémoire pour le BAPE dans le cadre du projet éolien dans la MRC de l'Érable.

Nom : Pierre Caluori

Occupation professionnelle : Directeur général d'ORAPÉ ( Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable), qui est un Centre d'éducation populaire et de lutte à la pauvreté couvrant la MRC de l'Érable sauf Princeville.



## **Mémoire pour le BAPE dans le cadre du projet industriel éolien dans la MRC de l'Érable.**

### **À qui appartiennent les montagnes et le vent?**

Ce mémoire vise à sensibiliser toutes les personnes qui croient que la beauté de la vie et que l'harmonie doivent avoir préséance sur l'enrichissement de quelques personnes au détriment de tous les autres.

#### **1- Pourquoi je me suis établi à St-Ferdinand d'Halifax?**

A- Historique de mon établissement pour devenir citoyen.

En 1972, je décide de quitter Laval dont je trouvais le développement trop envahissant et c'est à ce moment que j'ai compris que je n'étais pas fait pour vivre en ville. J'étais citoyen de Laval à mes 3 ans où je vivais entouré de pommiers, de fermes maraîchères ainsi qu'à proximité d'une érablière.

Laval commençait son développement industriel et j'ai assisté à la construction de deux écoles primaires dans notre environnement immédiat. Plus le temps passait plus le développement urbain prenait de l'ampleur sur la campagne.

C'est à ce moment que je ressenti un malaise, malaise de trouver des endroits bucoliques où me promener tranquillement avec mes chiens. Plus le temps passait, et plus les espaces se faisaient assez rares.

C'est donc à l'âge de 20 ans, en pleine étude universitaire que je pris la décision d'acheter une terre à Val-Alain pour retrouver ma quiétude de jeunesse. J'y suis demeuré 5 ans, le temps de réapprivoiser la campagne et de déterminer si c'était un bon choix.

Après avoir parcouru 3,000 milles de chemin dans différentes municipalités du Québec des Laurentides aux Appalaches, je me suis établi à Vianney pour pouvoir vivre dans les montagnes. Mon choix de vie était fait et, ce pour le restant de mes jours.

Quelle ne fut pas ma stupéfaction lorsque le Conseil municipal de Vianney m'annonça qu'il n'était pas question d'ouvrir mon chemin en hiver. Pendant 5 ans, j'ai dû monter une partie de la montagne à pied, mon épicerie dans mon sac à dos et la moulée des chiens et des chats dans le traîneau que je tirais. Pourtant je travaillais et devais parfois revenir très

tard à cause de réunions de travail, parfois en affrontant les tempêtes parfois en admirant la féerie du chemin enneigé et des sapins tout blancs.

J'ai rebâti l'ancienne étable qui s'était écroulée avec le temps, j'ai redonné vie à une maison trop longtemps abandonnée et j'ai travaillé à améliorer la beauté de mon environnement.

Enfin, j'ai déménagé trois fois sans quitter ma maison puisque Vianney a fusionné avec St-Ferdinand d'Halifax et que mon adresse postale se situe à Ste-Sophie d'Halifax.

#### B- Arrivée de ce projet en 2005.

En 2005, des antennes pour mesurer le vent ont été érigées à différents endroits. Il y eut quelques réunions pour demander à la population s'ils étaient d'accord avec l'implantation d'éoliennes mais aucun projet concret n'était mentionné et on entendait beaucoup à ce moment parler d'éoliennes à l'intérieur d'un projet communautaire.

Par contre, nous n'avions aucun détail concernant le projet encore moins les intentions des promoteurs qui ont été trois : Électrique, Geilectric et le dernier Énerfin filiale d'Élecnor dont la filiale dans la MRC est Éoliennes de l'Érable. Avant de connaître l'ampleur du projet, les citoyens ont posé des questions continuellement pour se faire répondre régulièrement, faites nous confiances.

Je ne suis pas contre l'énergie éolienne au Québec car il y a des endroits plus propices pour implanter des parcs éoliens industriels qu'en milieu habité et surtout dans lequel nous n'avons jamais demandé de vivre.

#### C- Signature du projet avec Geilectric.

Pendant ce temps, les compagnies continuaient à se promener pour faire signer des contrats sans que les gens ne les comprennent véritablement.

Je me suis malheureusement fait convaincre par un de ces vendeurs, signature que je regrette depuis que je comprends l'impact du projet.

Mais quand j'ai signé, jamais que je n'aurais pensé qu'un projet d'une telle envergure verrait le jour en terrain habité. De plus, j'étais complètement enclavé car tous mes voisins immédiats avaient signé le contrat. Par contre, aucun ne connaissait l'ampleur du projet lors de la signature. Et je connais quelques personnes, qui comme moi, regrettent cette signature de contrat.

Lors des audiences du BAPE, la question a été posée au chargé de projet d'Énerfin à savoir si les propriétaires signataires pouvaient annuler le contrat. Il a répondu qu'il était ouvert à la discussion mais que c'était tout de même des contrats légaux.

Il y a eu dans le parcours qui nous amène ici des réunions avec les producteurs signataires mais les citoyens n'ayant pas de contrat d'option n'étaient pas invités malgré qu'ils demeurent au cœur du parc industriel.

Cette situation me semble très anti-démocratique et démontre un refus de la compagnie de donner toutes les informations nécessaires quant à leur projet.

D- Absence de consultation véritable avec les gens du parc.

Si nos décideurs publics et politiques veulent se targuer d'avoir informé la population, ils devraient comprendre qu'il y a une énorme différence entre informer et consulter. Surtout qu'il y avait du temps pour la consultation des premiers intéressés, soit les citoyens qui vivent au cœur et dans les limites du parc industriel.

## **2- D'une compagnie à l'autre.**

Trois compagnies ont été mêlées au projet dont la dernière Énerfin et sa filiale québécoise Éoliennes de l'Érable sera celle qui vise l'implantation finale du parc éolien. Tous trois ont procédé de la même façon en disant aux citoyens qu'ils ne peuvent nous fournir les plans du projet demandés puisqu'ils n'étaient pas finalisés.

J'ai passé l'été à essayer d'avoir des informations claires mais le chargé de projet ne me répondait jamais la même chose aux questions existentielles que je lui posais, soit combien d'éoliennes passent devant chez moi, quelle largeur de chemin était nécessaire, comment me garantirait-il mon apport en eau puisque mes deux puits sont du côté du chemin qu'ils auront besoin d'élargir.

Autant de questions sans réponse puisqu'il me disait que les plans n'étaient pas encore finalisés. Par contre, lors de la dernière rencontre à mon domicile ou 2 personnes de la MRC étaient témoins, ce dernier me répondit que si j'avais accepté de signer un autre document concernant le chemin du voisin, il aurait répondu à toutes mes questions. Voilà la façon de procéder de ce vendeur itinérant.

Merci de bien vouloir calmer mes craintes et inquiétudes de façon si généreuse.

### 3- Prise de décisions politiques (retombées financières et sociales)

Est-ce que le Conseil des maires de la MRC a pris le temps de réfléchir sur la portée d'un tel projet ou Éoliennes leur a-t-elle fait miroiter des retombées économiques qui ne sont pas évidentes?

Comment peut-on leurrer, en parlant de retombées majeures, la population si un plan d'affaires concernant ce projet n'a pas été élaboré?

Le budget alloué au projet par la MRC est-il réaliste ou ce budget octroyé par la compagnie ne servira qu'à couvrir les frais pour aider à développer le projet tels les supports mentionnés dans l'entente du 8 juillet 2009 signé par la MRC, les municipalités et Éolienne de l'Érable.

Pourquoi la MRC et les Municipalités concernées ont-elles laissées tomber leur possibilité participative dans ce projet telle mentionnée dans l'entente de 2007?

Si c'est le cas, les retombées financières positives ne sont pas évidentes et aucun plan d'affaires n'existe pour nous le confirmer.

De plus, après avoir discuté avec certains industriels et commerçants, après le salon de la sous-traitance, ces derniers croient que la MRC et le CLD de l'Érable jette de la poudre aux yeux en parlant des retombées économiques et de création d'emplois, car par expérience, habituellement, dans un projet d'une telle envergure, la compagnie a déjà tous ses sous-traitants principaux. Ce qui correspond à tous ceux que j'ai vu passer chez moi, comme mentionné précédemment.

Donc, toutes ces réunions seraient de la poudre aux yeux pour mieux faire avaler la pilule aux gens qui doutent du projet et aussi pour tous ceux qui rêvent de bonifier leur chiffre d'affaires.

- A- Entente de service relative au parc éolien de l'Érable signé le 8 juillet 2009 entre la MRC, les Municipalités de St-Pierre Baptiste, Ste-Sophie d'Halifax St-Ferdinand d'Halifax et Éoliennes de l'Érable

L'entente qui a été signée ce 8 juillet 2009 confère l'ensemble des responsabilités à la MRC et aux Municipalités : support de représentation par la MRC et les Municipalités (clause 2.1 de l'entente), support logistique de la MRC et des Municipalités (2.2), support et assistance technique des spécialistes (2.3), soutien administratif de la MRC et des

Municipalités (2.4), support relationnel et institutionnel (2.5), adjoint administratif et technique pour une période de 2 ans(2.6), support intérimaire (2.7). À combien se chiffre l'ensemble de ces dépenses?.

Est-ce que le montant de \$440,000 pour ces services sera suffisant pour payer tous les frais mentionnés plus haut ainsi que les imprévus qui accompagneront la construction du parc éolien?

**Est-ce qu'une multinationale a imposé ces conditions pour la réalisation du projet à nos décideurs publics?**

L'article 7 de l'entente nous permet de nous inquiéter, cet article s'intitule : Changements concernant la prestation de service et se lit comme suit :

Le Développeur pourra à tout moment convenir, avec la MRC et les Municipalités, de la fourniture de prestation de services supplémentaire ou modifiée auxquels la MRC et les Municipalités se sont obligés en raison de la présente Entente, et ce par le biais d'un accord écrit signé par toutes les parties concernées.

La MRC et les Municipalités ne peuvent apporter aucun changement à la portée de la prestation des services prévu surprenantes, sauf si elles en ont convenu autrement par écrit avec le Développeur.

Quels seront l'ensemble des frais supplémentaires s'il n'y a aucune entente préalable à ce niveau surtout quand nous lisons l'article 6 de l'Entente portant sur les frais de la MRC et des Municipalités :

La MRC et les Municipalités feront leur affaire de tous les frais encourus par elles pour la prestation des services prévus aux présentes.

Dans le cas de la sous-traitance, la MRC et les Municipalités se retrouvent à nouveau avec toutes les responsabilités lorsqu'ils engageront des sous-traitants, d'ailleurs à l'article 12 de l'Entente, la dernière phrase en dit long à ce sujet car il y est écrit :

Toute relation contractuelle entre les sous-traitants de la MRC et les Municipalités en aucun cas ne liera Éoliennes.

Par contre, si nous parlons de retombées économiques, plusieurs sous-traitants sont passés chez moi pour faire des études de sol, de chemins, de l'eau et aucun n'était de la région. Pourtant nous avons aussi de l'expertise dans ces domaines dans la région. Une partie des retombées locales qui nous échappent.

En ce qui concerne le projet communautaire, un minimum de 51% des parts appartiendra à Éoliennes si la compagnie est intéressée au projet communautaire. Est-ce que ça veut dire plus d'éoliennes sur le territoire.

Enfin, à l'article 16, il est fait mention de résiliation où on peut lire les clauses de résiliation au nombre de 3 :

- a) Un accord unanime entre les parties.
- b) Un non-respect par une des Parties des dispositions de la présente, auquel cas l'option de résiliation ne sera ouverte qu'à la partie qui n'est pas en défaut.
- c) La décision d'Éoliennes de ne pas poursuivre le développement du projet, laquelle résiliation prendra effet sur l'avis écrit à la MRC et aux Municipalités de la décision d'Éoliennes.

Il y est ensuite mentionné qu'Éoliennes devra s'acquitter des sommes étant acquises à la MRC et aux Municipalités.

**Pourquoi n'y aurait-il pas eu une clause qui aurait permis à la MRC et aux municipalités, eux aussi, de mettre fin aux activités sans le consentement d'Éoliennes?**

B- Comment nos élus ont-ils pris leur décision d'aller de l'avant avec le projet de parc industriel?

Une multinationale a les moyens financiers de se payer des lobbyistes. Ces derniers ont-ils convaincu nos élus des bienfaits de ce parc éolien industriel en milieu habité autres que par l'aspect financier?

De plus, je suis conscient que le salaire de nos élus ne leur permettent pas, pour plusieurs, de vivre de leur fonction et que la plupart ont d'autre travail rémunéré pour pouvoir survivre.

Alors ont-ils le temps de lire tous les documents nécessaires dans tous les dossiers qu'ils ont à gérer?

Je suis très conscient que le fonctionnement du Conseil des maires repose sur les dossiers de chacun et qu'en travaillant en équipe, ils se font mutuellement confiance.

**Par contre, lorsque le dossier est majeur pour l'avenir d'une partie des citoyens de la MRC, nous devons nous attendre à ce que ses derniers puissent lire l'ensemble des documents, surtout une entente comme celle relative aux éoliennes.**



**Combien de maires ont lu l'entente et combien peuvent l'expliquer à leurs concitoyens? Combien de conseillers connaissent l'entente et l'ont lu? Ce serait intéressant de faire un sondage.**

**Dans le même ordre d'idées, combien de conseillers ont lu l'entente et la connaissent?**

Pourquoi certains maires m'ont parlé d'ententes sous la table qu'ils ne pouvaient révéler au moment où je posais la question sur le bien-fondé du projet après la rencontre organisée par le CLDÉ au Manoir du Lac qui traitait des retombées économiques?

C- La démocratie et le BAPE.

Pourquoi cette entente n'a été déposée à la Commission du Bureau d'Audiences que le 12 novembre dernier alors que tous les documents auraient dû lui parvenir avant les audiences de Plessisville?

Ensuite, pourquoi que les différentes études n'ont pas été terminées avant les audiences publiques, entre autres de caractérisation de l'eau par SNC Lavalin et les études de caractérisation des sols pour les chemins, que les plans des chemins ne sont pas encore terminés?

Pourquoi le BAPE n'a pas retardé ses travaux de Plessisville pour les tenir à St-Ferdinand d'Halifax où réside une grande partie des citoyens interpellés par ce projet?

Pourquoi la MRC n'a pas vraiment consulté la population avec le projet d'entente qu'elle s'apprêtait à signer pour que les citoyens vraiment concernés puissent en prendre connaissance et puissent émettre leurs avis avant la signature?

#### **4- Besoins du Québec en électricité..**

Est-ce que le Québec a vraiment besoin actuellement de plus d'électricité? Dans son rapport de cet été, Hydro-Québec prévoyait que nous devrions être en surplus d'énergie jusqu'en 2017. Alors pourquoi ces projets partout au Québec? Lors de sa comparution à la Commission de l'énergie tenue la semaine du 7 décembre dernier, Hydro-Québec avouait que ces prévisions de surplus s'échelonnaient jusqu'en 2019. Pourquoi détruire inutilement nos paysages sans pouvoir en justifier les besoins?

Suite aux négociations avec le Nouveau-Brunswick, il est clair que toute cette électricité est dévolue aux besoins des Américains, et que de cette

façon, le premier ministre espère que toutes ces ententes pourront améliorer la croissance économique du Québec.

Mais avons-nous des ententes fermes ou prévues avec nos voisins du Sud? N'oublions pas qu'ils sont toujours intéressés à nos réserves d'eau.

Mais si le premier ministre croit que l'avenir économique se fera par l'accroissement de nos richesses énergétiques, pourquoi Hydro-Québec a-t-il confié le projet à une multinationale espagnole qui empochera 95% des profits?

Concernant notre développement économique, il aurait été plus avisé de procéder avec nos propres ressources quitte à les développer en cours de route.

De plus, il semblerait qu'Hydro-Québec achètera le mégawatt 5 cents de plus qu'elle le revendra. Tout un bénéfice et que de profits perdus dont le déficit nous sera facturé.

Quel beau projet économique.

Est-ce que le premier ministre ne nous prépare pas un beau projet à moyen terme qui serait de privatiser une partie d'Hydro-Québec pour éponger son déficit?

## **5- Climat social, détresse et inquiétudes**

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de questions qui demeurent sans réponse mais un projet à l'horizon qui a créé une situation de conflits, d'inquiétudes et de détresse dans le milieu.

### **A- Inquiétudes.**

Depuis le début des audiences publiques beaucoup d'inquiétudes furent soulevées concernant la santé, les dommages causés aux propriétés ainsi qu'aux sources d'eau qui sont une ressource vitales dans notre milieu.

Le représentant de la compagnie a dit à plusieurs reprises que si la construction cause des dommages, la compagnie y remédiera ou pourra même compenser le propriétaire si le propriétaire peut démontrer hors de tout doute que les dommages sont reliés à la construction.

La compagnie a les moyens de se payer des avocats pas les propriétaires.

Cet été, plus précisément, samedi le 22 août à 16.00 heures, un sous-traitant du lac St-Jean a vidé mon puits qui était la source de mes 2 lacs

ainsi que de mon étale. Heureusement, ce fut un été très pluvieux et le puits fut rempli une demi-heure après. Sinon, les 400 truites seraient mortes et j'aurais dû annuler mes vacances en Gaspésie pour ramasser les truites qui auraient flotté au-dessus de l'eau.

Et dire que les travaux n'étaient pas commencés car ce n'était que des forages de prospection.

Est-ce que tous les forages et dynamitages pourraient nuire à la source d'eau de l'hôpital qui est très importante pour le village de St-Ferdinand d'Halifax?

#### B- Comité de suivi de la MRC.

Nous pouvons vivre avec nos propres inquiétudes malgré qu'un comité de suivi du projet mis en place par la MRC a comme mandat d'atténuer les impacts négatifs.

Est-ce que le comité de suivi du projet peut estimer l'ensemble des impacts négatifs et s'est préparé en conséquence?

Compte tenu de la crise économique et de l'incertitude créée par le nombre de banques qui ont fait faillite et dans le but de maintenir une certaine paix sociale, j'ai suggéré, cet été, que la compagnie élabore une fiducie où les argentés promis aux propriétaires y seraient déposés au cas où il y aurait faillite de la compagnie. J'étais certain des résultats par contre les propriétaires ne doivent pas oublier que la compagnie n'est pas obligée de faire des réserves avant 10 ans de fonctionnement. Alors, si cette compagnie décide de renier ses ententes avec les propriétaires, est-ce que ce sont les propriétaires qui auront le fardeau financier du démantèlement des éoliennes lorsqu'elles ne seront plus en fonction?

#### B- Climat social.

Depuis que le projet avance concrètement, soit depuis l'annonce de l'obtention du contrat au Développeur, le climat social s'est détérioré et dégradé de façon exponentielle. D'un côté une minorité de propriétaire dont les propriétés serviront à ériger le parc éolien. D'un autre côté, ceux qui devront subir la construction et la vie dans un parc industriel où ils n'ont pas choisi de vivre.

Certains profèrent des menaces et font de l'intimidation envers des voisins avec lesquels ils n'ont jamais eu de conflits.

Qui a créé ces sources de conflits? Poser la question c'est y répondre.

Le veau d'or qu'est l'argent.

Je peux comprendre que des gens espèrent améliorer leur sort avec ce projet. Tant mieux pour ces gens. Par contre, nous vivons en société et devrions nous respecter et pouvoir vivre en harmonie et dans la dignité.

#### **6- Moratoire sur tout projet de parc industriel éolien en milieu habité.**

Compte tenu de l'ensemble des questions et incertitudes énoncées précédemment, il m'apparaît déraisonnable et surtout non acceptable de continuer à développer ce projet qui accentuera les conflits sociaux et où la détresse sera monnaie courante dans une partie de la MRC.

Des gens ont déjà vendu leur résidence, alors que d'autres y songent fortement. D'autres personnes ont communiqué avec le CLSC de l'Érable pour recevoir l'aide d'une personne ressource car ils se sentent en situation de détresse. Et j'ai bien peur que ça ne fait que commencer. Et suite à cette détresse, si une personne se suicide, combien vaut une vie humaine dans la MRC, est-ce moins que les grenailles que le Développeur a promis à la MRC?

Il est encore question du projet communautaire, alors est-ce qu'il y aura d'autres éoliennes implantées, où et quand?

#### **Est-ce qu'on a sacrifié une partie de la population au profit de quelques uns qui vont s'enrichir?**

Pour ma part, je trouve inacceptable de ne pas avoir été consulté avant que cette entente soit signée et je me sens violé compte tenu que j'ai payé ma terre et que je considère qu'elle m'appartient au même titre que les résidences de nos décideurs publics leur appartiennent. Par contre, leur décision va détruire trente trois 33 ans de ma vie car jamais je n'ai voulu vivre dans un parc industriel.

**De plus, je ne pourrai jamais accepté que quelqu'un d'autre menace ma survie et ma qualité de vie à l'aube de ma retraite que je prépare depuis de nombreuses années. Et cette retraite, c'est chez moi que je tiens à la vivre.**

Pourtant le rôle de nos décideurs publics n'est-il pas d'assurer le bonheur humain dans leur communauté et que l'économique n'est qu'un aspect du développement de nos communautés. Est-ce qu'un plan de développement existait dans la MRC et l'a-t-on transformé pour l'adapter au projet de la compagnie?

Je ne suis pas contre le progrès mais je trouve inacceptable ce projet qui nuira au développement de notre communauté et de son climat social.

Et je le répète, je suis d'accord avec l'énergie éolienne mais pas au détriment d'une communauté qui vivait harmonieusement antérieurement à ce projet.

Je demande donc à la commission de recommander au premier ministre de mettre un moratoire sur tout type de parc industriel éolien en milieu habité, qu'une réelle étude des conséquences et impacts de ces projets soit réalisé.

Je demande à nos décideurs publics de rendre accessibles l'entente signée le 8 juillet dernier, d'arrêter toute collaboration avec la compagnie et de faire une vraie consultation publique, surtout auprès des gens vivant dans ce futur parc, s'il y a lieu. Enfin, suite à un processus démocratique d'informations et de consultation, que nos décideurs publics rejettent l'entente signée et prennent tous les moyens nécessaires pour que le Développeur assume ses responsabilités réelles et qu'il répare tous les torts causés dans cette MRC.

**Ce n'est que dans ce processus que nous pourrions constater si nos décideurs nous représentent vraiment ou s'ils se sont prosternés devant le conquérant et le veau d'or espagnol? S'ils ont vendu leur âme au diable, alors qu'ils démissionnent et laissent la place à de véritables représentants de la population.**

Par contre, s'il n'y a pas de possibilité de moratoire, alors je demande que la Commission recommande le rejet immédiat du projet et que la compagnie compense les propriétaires pour les pertes ainsi que les rêves déçus.

